



5

Monsieur le préfet

1912



J'ai l'honneur de vous adresser
un demand de passe-port
pour La Burgine

au nom de Marie Henriette de Dampierre
Vtene s^t Humières

Stmairie au Chateau de Courcy

Laur. prof. mior
nieu d'Estenay touz. hosp. L. 20 juillet 1881
Sigualemant Cheveru Châlans

	Smuds	id.
	Yeu	bleus
	Flout	noyau
	Noy	id.
	Bouche	id.
	Mento	roux
	Vieya	ovale
	Walt	noyau

Agrez, p. vous prie l'assurance de
ma consideration distinguée

29 juillet 1912

Dampierre Via R. d'Humières

Le Maire de la commune d'Arpajon certifie que
Madame Marie Henriette Humières, sans profession, domiciliée
~~domiciliée~~ à Courcel, présente commune, possède les qualités
requises pour qu'un passeport lui soit délivré. + 1 mot rayé nul.
Maire d'Arpajon, le 21 juillet 1912



Pour le Maire absent :

L'Adjoint :

J. Bonhomme